

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 21 FÉVRIER 2019 - 13H

DES DÉFIS MAJEURS DE FIDÉLISATION ET DE RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Le 21 février 2019, Sherbrooke – Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) et la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) dévoilent aujourd'hui les résultats de la première enquête salariale des organismes communautaires québécois qui œuvrent en santé services sociaux¹, part importante du vaste secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire avec ses 3 000 organismes et ses 24 000 travailleurs et travailleuses.

L'attractivité et la fidélisation de la main-d'œuvre : un défi majeur compte tenu des conditions salariales insuffisantes

Le constat majeur de cette enquête est qu'en regard des données obtenues, les conditions salariales offertes ne favorisent pas la fidélisation et la rétention de la main-d'œuvre. L'enquête révèle que, malgré une forte scolarisation des employés-es (37 % des organismes ont une majorité de femmes diplômées universitaires dans leur équipe et 22 % une majorité d'hommes ayant un diplôme universitaire), les taux horaires sont peu élevés, parfois proches ou en dessous des 15 \$ de l'heure. Ces données permettent de se questionner sur l'attraction de travailleurs et travailleuses qualifiés-es, alors que la pénurie de main-d'œuvre est déjà bien installée au Québec. L'ancienneté du personnel dans les organismes est d'ailleurs préoccupante pour ces organisations qui œuvrent en santé et services sociaux. En moyenne, hors des postes de direction, les employés-es à temps plein sont à l'emploi de l'organisme depuis six ans. Du côté des postes à temps partiel, on parle de trois ans d'ancienneté.

Les avantages sociaux, une valeur ajoutée

En contrepartie, les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux offrent, en moyenne, dix (10) jours de congés sociaux par année, au minimum cinq (5) semaines et au maximum huit (8) semaines de vacances annuelles. Qui plus est, les employés-es bénéficient d'autonomie dans leur travail, d'une diversification de leurs tâches et participent aux décisions. 44 % des organismes offrent la possibilité à leurs travailleurs et travailleuses de bénéficier de mesures de conciliation famille-travail. « Ainsi, les organismes se sont dotés d'avantages concurrentiels qui permettent d'amoindrir quelque peu les faibles taux horaires offerts à leurs employés-es. », constate Lynda Binhas, chercheure du CSMO-ÉSAC.

¹ Quelques organismes du secteur famille ou de d'autres secteurs ont aussi participé à l'enquête.

Un secteur d'emploi important pour le Québec, qui répond aux besoins des communautés

Le rôle des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux est significatif sur le marché du travail. Ce secteur de l'action communautaire participe activement au développement économique du Québec. En plus d'offrir des types d'emplois très diversifiés, ce dernier génère chaque année un budget d'opération de 1 177 092 000 \$ et totalise une masse salariale de 660 672 000 \$ annuellement. Bien que les postes les plus fréquents soient ceux liés à l'animation et l'intervention, on retrouve une multitude de types de postes. Plus d'une cinquantaine de postes ont été identifiés dans cette enquête, permettant d'affirmer que ce secteur peut intégrer une grande variété de profils d'employés-es.

Selon Claudelle Cyr, représentante de la CTROC, « Cette enquête démontre clairement que l'apport du milieu communautaire en santé et services sociaux est considérable, socialement, mais aussi économiquement, par le nombre d'emplois créés et les investissements réalisés dans l'activité économique locale. Toutefois, un meilleur investissement public aiderait ce secteur d'emploi à affronter ces défis, tout en permettant d'améliorer les conditions de vie des populations avec lesquelles ces organismes travaillent. Les investissements publics s'avèrent indispensables pour soutenir l'action des organismes communautaires en santé et services sociaux et les communautés qui en bénéficient. »

Compte tenu du contexte de pénurie de main-d'œuvre, il importe de prendre en considération, dès aujourd'hui, les données issues de cette étude afin d'assurer le maintien d'un niveau optimal de qualité des activités et des services offerts. Le *Portrait* est disponible sur le site Internet du CSMO-ÉSAC au : www.csmoesac.qc.ca et sur le site de la CTROC au : www.ctroc.org/enquete-salariale/

Madame Claudelle Cyr, représentante de la CTROC (819) 823-4131 et Madame Lynda Binhas, Ph.D., chercheure du CSMO-ÉSAC (514) 259-7714 poste 23, sont disponibles pour répondre aux questions des journalistes.

— 30 —

Cette enquête a permis de joindre 977 organismes à l'échelle des 17 régions de la province. Le nombre d'organismes ayant participé à l'enquête assure la représentativité des résultats obtenus, ce qui permet une généralisation de ceux-ci sur l'ensemble des 3 000 organismes communautaires autonomes œuvrant principalement dans le secteur de la santé et des services sociaux.

À propos :

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) réunit 13 Regroupements régionaux d'organismes communautaires et représente plus de 3 000 organismes au Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur la population et sur les organismes communautaires autonomes.